



## PARC NATUREL REGIONAL DE LA SAINTE-BAUME

### *Dispositif « Garde forestière régionale »*

#### *Fiche emploi saisonnier*

#### DEFINITION – CONTEXTE

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume, rassemblant 26 communes à cheval sur les départements du Var et des Bouches-du-Rhône, a pour missions de protéger le patrimoine notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages, de contribuer à l'aménagement du territoire, de contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ; d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ; de réaliser des actions expérimentales dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherches (art R333-1 du Code de l'Environnement).

Officiellement créé par décret du 1<sup>er</sup> Ministre le 20 décembre 2017, le Parc s'apprête à engager la mise en œuvre de son plan d'actions avec l'ensemble des partenaires techniques, financiers et socio-professionnels.

Les espaces forestiers, occupant 70 % de la surface du Parc, constituent des espaces de vie et d'activités (tourisme, activités de loisirs et de détente, exploitation du bois, maintien des sols et de l'équilibre écologique...) diversifiés et remplissent de multiples fonctions économiques, sociales, paysagères et environnementales. Ces espaces naturels voient leur fréquentation augmenter en période estivale alors que dans le même temps les risques d'incendie de forêt sont à leur maximum.

Dans le cadre du dispositif mis en place par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la prévention du risque incendie de forêt, le Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume recrute **6 agents de terrain pour assurer la sensibilisation du public aux incendies de forêt sur le territoire.**

#### MISSIONS & ACTIVITES

Sous l'autorité du Directeur du PNR de la Sainte-Baume, les missions des assistants(es) de prévention et de surveillance des Incendies de Forêt seront :

- D'expliquer aux usagers de l'espace naturel, les dispositifs qui règlementent l'accès aux massifs forestiers l'été sur le territoire du Parc (niveaux d'alertes, créneaux horaires, zones dérogatoires), afin d'éviter leur pénétration dans les espaces sensibles et garantir ainsi leur sécurité ;
- De réorienter le public vers des sites sans risque ou des zones d'accueil du public en forêt ;
- De participer activement à la sensibilisation sur les bons comportements des visiteurs en milieu naturel (protection contre la chaleur, interdiction de fumer, utilisation des poubelles...) et de transmettre les messages portés par le PNR de la Sainte-Baume en lien avec la Charte du Parc ;
- D'informer les estivants sur l'outil PNR et les lieux de découverte du territoire (patrimoines naturel et culturels) ;

- De distribuer des brochures et dépliants sur la prévention des forêts et les imprudences à ne pas commettre ;
- De recenser quantitativement et qualitativement la fréquentation à proximité des massifs ;
- De relayer l'alerte sur un éventuel départ de feu (fumée suspecte), d'éventuelles incivilités, une pénétration massive de personnes dans les espaces naturels malgré l'interdiction...

## CONDITIONS D'EXERCICE

- Localisation administrative du poste : dans les bureaux du PNR à Plan d'Aups Sainte-Baume avec déplacements sur les différents secteurs à enjeux de fréquentation ;
- Période d'emploi de 2 mois du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 31 août 2018 ;
- **Formation obligatoire** dispensée par la Région PACA les 25 et 26 juin au LEGTA d'Aix Valabre à Gardanne (13). Une formation aux gestes de 1<sup>ers</sup> secours PSC1 sera également mise en place le 27 juin. Les frais de formation, de logement et de restauration seront pris en charge en totalité par la Région ;
- **Présence obligatoire** à la réunion de lancement officielle du dispositif le 28 juin 2018 matin à Marseille ;
- Travail en équipe d'au minimum deux personnes ;
- Encadrement par le personnel technique de la structure employeur ;
- Port d'une tenue vestimentaire spécifique fournie par la Région PACA et le PNR de la Sainte-Baume ;
- Permis B obligatoire : véhicules de service à disposition, mais véhicule personnel nécessaire.

## PROFIL RECHERCHE

- Capacité de travail en équipe ;
- Connaissance géographique du territoire du Parc de la Sainte-Baume ;
- Goût pour la communication orale, contact avec le public, sens de l'écoute et de l'observation ;
- Aisance relationnelle, rigueur et diplomatie ;
- Connaissance de la problématique incendie de forêt en milieu méditerranéen ;
- Sensibilité à l'environnement ;
- Respect de la hiérarchie ;
- Respect d'un planning préétabli (avec des week-ends et jours fériés travaillés) ;
- Pratique de l'anglais fortement souhaitée, la pratique d'autres langues étrangères serait un plus ;
- Capacité de travail en extérieur (ne pas être sensible à la chaleur) ;
- Dynamisme et réactivité, bonne résistance physique.

## CONTRAT ET REMUNERATION

Durée : CDD de 2 mois à temps complet sur la base de 35h/semaine y compris week-end et jours fériés.

Salaire : SMIC horaire et remboursement des frais de déplacement réalisés dans le cadre de la mission.

Conditions de recrutement : recrutement effectué par analyse des candidatures et entretien individuel au regard des critères obligatoires et profil recherché.

## CANDIDATURE

Date limite de dépôt des candidatures : **14 mai 2018**

Date prévisionnelle des entretiens : Semaine du 4 au 8 juin 2018

Lettre de motivation + CV, à adresser à :

Monsieur le Président du Parc naturel régional de la Sainte-Baume

- par courrier :

Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume  
Bât. Nazareth – 2219 CD80 Route de Nans  
83640 Plan d'Aups Sainte-Baume

- et/ou par e-mail :

[stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr](mailto:stephanie.singh@pnr-saintebaume.fr) **et** [stephanie.pnrsb@gmail.com](mailto:stephanie.pnrsb@gmail.com)

## CONTACTS / INFORMATIONS

Stéphanie SINGH – Chargée de mission Forêt - 04 42 72 35 22

## DOCUMENTATION ELEMENTAIRE

Sur la structure et le projet de PNR Sainte-Baume : [www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr)